



***Par dépôt électronique seulement***

Le 17 avril 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Marie Michelle Côté**  
Avocate  
**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa  
16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : [turmel.simon@hydroquebec.com](mailto:turmel.simon@hydroquebec.com)  
[cote.marie-michelle@hydroquebec.com](mailto:cote.marie-michelle@hydroquebec.com)

OBJET : Demande de révision de la décision D-2025-022 – Phase 2  
Votre dossier : R-4293-2025

---

Chère consœur,

La présente est déposée en suivi de la correspondance du ROÉÉ de ce jour dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en objet.

Dans un premier temps, nous confirmons que les soussignés assureront la représentation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution (« HQTD ») pour la suite de la phase 2.

Dans un second temps, HQTD sont en accord avec le ROÉÉ à l'effet qu'il serait plus adéquat que la proposition relative aux ajustements requis à la suite de la décision D-2025-114 émane d'HQTD. D'ailleurs, dans leur correspondance du 4 décembre (C-HQT-HQD-[0013](#)), HQTD rappelaient être les principaux concernés par la décision venant d'être rendue au présent dossier, puisque ce sont leurs tarifs qui sont affectés par cette décision, de sorte qu'ils sont aussi les mieux placés pour identifier les correctifs appropriés.

Dans ces circonstances et afin de permettre un déroulement efficace et ordonné de la phase 2, HQTD déposeront au plus tard le 15 mai 2026, une proposition pour la suite du présent dossier. Cette proposition abordera notamment la quantification de l'ajustement requis aux charges d'exploitation pour l'année tarifaire 2025 en transport et en distribution, ainsi que les modalités de récupération de cette portion des revenus requis de l'année tarifaire 2025.

Finalement, HQTD estiment que la tenue d'une rencontre préparatoire est prématurée avant le dépôt de la proposition.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Hydro-Québec – Affaires juridiques*

---

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
(Me Simon Turmel et Me Marie-Michelle Côté)